MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES AU LIEU-DIT
PLAN-PROZ MORGINS – COMMUNE DE TROISTORRENTS

DE « ZONE DE CONSTRUCTIONS PUBLIQUES A » A « ZONE DE CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES B »

PLAN DE ZONES – ETAT PROPOSE

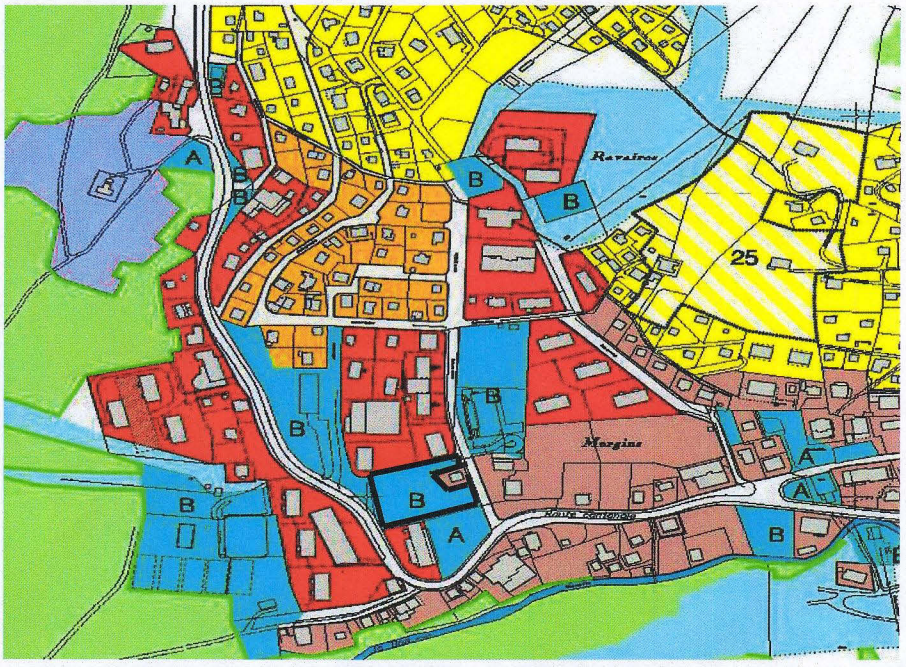

- zone du centre – DS II
- zone d'extension du centre – DS II
- zone de moyenne densité – DS II
- zone de faible densité – DS II
- zone mixte hôtelière et touristique
- A zone de constructions publiques "A" – DS II
- B zone de constructions et d'installations publiques et semi-publiques "B" – DS III
- zone de camping / caravaning – DS II
- zone de dépôt de matériaux – DS IV
- 4 zones à aménager
- zone d'affectation différée
- zone réservée

LA COMMUNE DE TROISTORRENTS

En séance du 25.02.2013

Le Président ..... Le secrétaire .....

COMMUNE DE TROISTORRENTS

Approuvé par l'Assemblée primaire le 11 mars 2013

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT

En séance du .....

Le Président du Conseil d'Etat

.....

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 11 décembre 2013

Droit de sceau: Fr. 100.—

Droit de sceau : Fr. .....

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

Le Chancelier

.....

CANCELLERIE D'ETAT DU VALAIS